



Règlement Enfants

Course Saint-Dizier 13 septembre 2026

Cette épreuve inscrite au calendrier FFC se déroulera le dimanche 13 septembre 2026, départ à 14 heures

Rue Albert Schweitzer

Arrivée à 17 heures Rue Albert Schweitzer

Catégories concernées :

- U7, U9, U11, U13, U15
- Cette épreuve sera ouverte aux licenciés FFC munis de leur licence de la saison en cours.

Circuit :

- U7: 1 tour de circuit de 1,7 km sera effectué, soit 1,7 km pour une durée de 6 minutes. Le départ sera donné à 14 heures 00 Rue de Rue Albert Schweitzer.
- U9: 3 tours de circuit de 1,7 km seront effectués, soit 5,1 km pour une durée de 14 minutes. Le départ sera donné à 14 heures 10 Rue Albert Schweitzer
- U11: 6 tours de circuit de 1,7 km seront effectués, soit 10,2 km pour une durée de 25 minutes. Le départ sera donné à 14 heures 30 Rue Albert Schweitzer.
- U13: 9 tours de circuit de 1,7 km seront effectués, soit 15,3 km pour une durée de 30 minutes. Le départ sera donné à 15 heures 00 Rue Albert Schweitzer.
- U15: 15 tours de circuit de 1,7 km seront effectués, soit 25,5 km pour une durée de 42 minutes. Le départ sera donné à 15 heures 35 Rue Albert Schweitzer.
- L'arrivée sera canalisée par des barrières.
- Une épreuve de sprints de 60m ou 80m selon les catégories sera ensuite organisée pour toutes les catégories.
- Un tour de circuit chronométré type CLM sur un tour sera effectué pour toutes les catégories (1/2 tour pour U7 et U9)
- Un classement général sera établi
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de la FFC et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical :

2 secouristes agréés seront répartis sur le circuit

Assurance et responsabilité :

- En FFC les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- Tous les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du Comité FFC. Cette police délivrée par le comité départemental FFC, sera adressée un mois avant la date de l'épreuve à la préfecture.
- Le port du casque est obligatoire.

Récompenses :

- Des trophées, bouquets seront remis aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve.
- Aucune prime en espèce ne sera attribuée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Nom, prénom et adresse du responsable de la course :

Antoine Langard

7 Rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Nom, prénom et adresse du club organisateur :

Cyclisme Bragard 52

7 rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Établi le 5 juillet 2026
La Secrétaire



CYCLISME BRAGARD 52

AURELIE LANGARD

7 rue Leblanc - 52290 ECLARON

Tél. : 06 29 17 75 84

secretaire@cb52.ovh